

Paris, le 21 janvier 2022

Objet : Taxe d'Apprentissage, soutien aux adultes en situation de handicap.

Madame, Monsieur,

FORJA est un Centre de Réadaptation Professionnelle, créé en 1977, œuvrant à l'insertion des déficients visuels dans le monde du travail. Nous accueillons 40 stagiaires par an sur des formations professionnelles, assorties d'un accompagnement médico-social.

Grâce à votre aide, nous pourrions continuer notre démarche d'inclusion professionnelle des travailleurs handicapés déficients visuels. Votre participation annuelle à la taxe d'apprentissage constitue un apport très important pour l'acquisition de nos équipements pédagogiques performants et adaptés au public que nous accueillons.

Nos actions, pour cette année encore, s'orientent vers l'entreprise, car nous souhaitons mettre en place d'ici quatre ans des formations en alternance, ce que notre statut ne nous permet pas actuellement.

Nous dispensons à ce jour deux formations qualifiantes :

- Conseiller Relation Client à Distance, formation de niveau 4
- Gestionnaire d'Unités Commerciales, de niveau 5

Ces formations sont construites de manière à correspondre aux attentes de l'entreprise.

Nous souhaitons également renforcer le partenariat entre nos formations et les besoins des entreprises en organisant des actions qui permettent aux stagiaires de découvrir ou de redécouvrir la réalité des métiers et de l'environnement professionnel (stage d'immersion, stage de mise en pratique, visites d'entreprises, interventions de professionnels au sein du Centre...).

Pour ce faire, nous travaillons actuellement sur une cartographie des métiers afin d'espérer répondre à vos attentes et besoins en lien constant avec l'évolution des métiers.

ESRP FORJA
Laure SIMONNET, Directrice

106-108 Rue de l'Ouest
75014 PARIS

Tél : 01.45.45.60.60
Mobile : 06.15.26.43.45

laure.simonnet@fondation-ove.fr

www.fondation-ove.fr

Les actions programmées pour 2022 :

- Financement de notre participation au réseau NEGOVENTIS
- Mise en projet d'une plateforme E-Learning
- Achat de matériel pédagogique numérique pour les formations de niveau 4 et 5
- Acquisition d'un logiciel GRC (Gestion de la Relation Client)
- L'achat de matériel adapté à la malvoyance (clés Zoomtext : 850 €.)
- La mise à niveau des logiciels de reconnaissance vocale et tactile adaptés à la non voyance (clé Jaws)
- L'achat de matériel numérique adapté à la non voyance (clé Jaws : 2 300 €) et permettant l'autonomie des stagiaires en entreprises
- Mise à jour Microsoft
- L'achat de PC portables équipés afin de rendre nos stagiaires plus mobiles sur le terrain
- L'achat de nouvelles plages braille
- De maintenir en état le parc plage braille (10 000 €) et Perkins (850 €)
- La mise en place d'ateliers d'expression et travail sur la voix afin de préparer les stagiaires à la vie professionnelle, développer les savoir-être et savoir-faire (simulation d'entretien, coaching collectif et individuel).

Pour favoriser l'inclusion professionnelle, je me permets de vous solliciter via le versement de votre taxe d'apprentissage. La taxe 2022 est liée à votre masse salariale 2021 et vous concerne quelle que soit la taille de votre effectif.

Dans le cadre de la nouvelle réforme*, vous pouvez jusqu'au 1^{er} juin **affecter tout ou partie du solde** (ou part « barème ») **de votre taxe - dorénavant de 13 % - directement à notre établissement par virement bancaire ou par chèque.**

Afin de recevoir votre « reçu libératoire », merci de compléter le bulletin de versement ci-après et de le renvoyer par courrier ou mail.

Vous remerciant par avance de votre soutien, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma sincère considération.

Laure SIMONNET
Directrice de l'ESRP FORJA



* Décret no 2019-1491 du 27 décembre 2019 relatif au solde de la taxe d'apprentissage.